



**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20210129-07\_28\_01\_2021-DE

**SLO**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Modification du  
tableau des  
emplois**

### DELIBERATION N° 7

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- Des avis favorables rendus par les CAP de catégorie A et C le 18 décembre 2020 sur les dossiers de trois agents proposés par la collectivité au titre de la promotion interne pour l'accès au grade d'attaché territorial et au grade d'agent de maîtrise et afin de pouvoir nommer ces agents, compte tenu de l'évolution des postes et des missions exercées,
- Du futur départ à la retraite d'un agent du garage municipal et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

► A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

Services	Emplois créés
Espaces verts	1 agent de maîtrise à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 agent de maîtrise à temps complet
Garage	1 Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet (mécanicien)
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

Il est précisé que l'agent ayant recueilli l'avis favorable pour l'accès au grade d'attaché territorial sera nommé sur l'emploi d'attaché déjà existant au tableau des emplois et libéré par un départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 janvier 2021

Le Maire,

